

Français

Santé et sécurité

Veillez lire attentivement ces recommandations pour vous assurer d'utiliser votre Fairphone 2 en toute sécurité.

Précautions auditives

Votre Fairphone peut fonctionner à des niveaux sonores très élevés. Utiliser des écouteurs de manière prolongée avec des niveaux sonores élevés peut endommager votre audition. Afin d'éviter un tel préjudice auditif, écoutez et parlez à faible volume sonore et limitez votre exposition à des niveaux sonores trop élevés.

Chargement et batterie

Chargez votre appareil en utilisant uniquement le type de câble de transfert de données ou de chargeur doté des spécifications suivantes :

Tension : **5 volts**

Courant : **1 ampère**

Câble : **USB à USB micro B**

L'utilisation d'accessoires incompatibles peut avoir de graves conséquences pour votre Fairphone. Votre téléphone est équipé d'une batterie lithium-ion. Cette batterie n'est pas prévue pour fonctionner à des températures élevées et ne doit pas être exposée à une chaleur excessive.

Si vous devez remplacer votre batterie, assurez-vous qu'elle soit identique au modèle d'origine fourni avec votre Fairphone 2. Veuillez jeter les batteries usagées de manière responsable dans un centre de collecte des déchets électroniques car elles contiennent des matériaux dangereux pour la santé et l'environnement.

Les pièces de rechange du Fairphone 2

Le Fairphone 2 est conçu pour pouvoir être facilement ouvert et réparé. Nous vous recommandons néanmoins de suivre attentivement les instructions et d'utiliser les modules de rechange au seules fins pour lesquelles ils ont été prévus. N'essayez pas de démonter les modules individuels. Conservez les

modules et les autres petites pièces du Fairphone 2 hors de portée des enfants.

Débit d'absorption spécifique (DAS)

Le débit d'absorption spécifique (DAS) mesure l'exposition d'une personne aux champs électromagnétiques de radiofréquence issus de divers appareils électroniques tels que les téléphones mobiles. À ce jour, aucun lien direct n'a été établi entre l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquence et la santé des consommateurs, mais le sujet nécessite d'autres recherches à long terme. Le meilleur moyen de minimiser l'exposition consiste à utiliser un kit mains libres. Le DAS mesuré pour le Fairphone 2 est de 0,288 W/Kg (Head) et 0,426 W/Kg (Body). Le DAS du Fairphone 2 a été obtenu dans un laboratoire certifié et peut être consulté sur www.fairphone.com/support.

Dispositifs médicaux implantés

Le Fairphone 2 émet des champs électromagnétiques de radiofréquence susceptibles d'interférer avec les dispositifs médicaux implantés, tels que les implants cochléaires, les stimulateurs cardiaques ou les défibrillateurs. Afin d'éviter toute éventuelle interférence, nous vous recommandons de conserver une certaine distance entre votre dispositif médical implanté, ou celui d'une autre personne, et le Fairphone 2. Si votre stimulateur cardiaque est implanté dans le cœur, nous vous recommandons de ne pas transporter votre Fairphone 2 dans votre poche de poitrine. Si vous pensez qu'il y a des interférences avec votre dispositif, veuillez éteindre votre Fairphone 2 immédiatement et consulter votre médecin.

Garantie

La garantie du Fairphone 2 couvre tout défaut de fabrication ou de conformité, en vertu des conditions de vente de votre Fairphone 2 et de ses modules de rechange, pendant une durée de deux ans à compter de la date de livraison de votre Fairphone 2 et de ses modules de rechange.

La législation et la réglementation en matière de protection des consommateurs au sein des États membres de l'UE sont établies en vertu du droit national,

dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne 1999/44/EC. En aucun cas la garantie du Fairphone 2 ne saurait limiter, restreindre ou affecter de toute autre manière les droits dont vous disposez en vertu de la législation et de la réglementation nationales applicables ou de la Directive européenne.

Réclamations au titre de la garantie

En cas de défaut de fabrication ou de conformité concernant vos produits, veuillez le signaler immédiatement à notre service d'assistance à la clientèle. En vertu de la présente garantie, vous disposez de deux (2) mois maximum pour nous signaler le défaut après avoir constaté ledit défaut.

Dès réception de votre Fairphone 2 et/ou de ses modules de rechange, nos techniciens réaliseront un diagnostic afin de déterminer la cause du défaut. Si le diagnostic montre que votre Fairphone 2 présente effectivement un défaut de fabrication, nous procéderons à sa réparation ou à son remplacement gratuitement et tous les autres frais applicables, y compris les frais d'expédition, seront à notre charge.

S'il est confirmé, par le diagnostic, que le défaut résulte d'une mauvaise utilisation du produit, nous vous offrons la possibilité de le faire réparer par nos soins. Dans ce cas, les frais de service habituels et tous les autres frais afférents seront à votre charge.

Logiciel

Veuillez noter que nos services d'assistance et de réparation sont uniquement proposés pour les logiciels non modifiés et officiellement publiés. Autrement dit, nous offrons des services d'assistance et de réparation pour les deux systèmes d'exploitation suivants :

(i) le système d'exploitation de Fairphone incluant les services Google (« Google Mobile Services », GMS) et (ii) le système d'exploitation open source de Fairphone.

Pour ces deux systèmes, nous vous fournirons des services de mise à jour et de réparation tout au long des deux années de garantie. En cas d'erreur ou de bogue, veuillez nous contacter ou consulter la liste des problèmes afin de prendre connaissance de l'état d'avancement du développement logiciel	3
	4

	5
--	----------

	6
--	----------

	7
--	----------

	8
--	----------

	9
--	----------

	10
--	-----------

	11
--	-----------

	12
--	-----------



	13
--	-----------

(www.fairphone.com/support). Le logiciel est un élément crucial du Fairphone 2 et nous ferons le nécessaire pour vous proposer en temps opportun des solutions et des mises à jour logicielles pendant toute la durée de la période de garantie susmentionnée.

Concernant les logiciels tiers, la mise à disposition en temps opportun des mises à jour dépend des tierces parties concernées.

Mentions légales relatives aux logiciels

Vous pouvez consulter les principales mentions légales de Fairphone depuis votre téléphone :

- Ouvrez Toutes les applications à l'aide du menu balayage à partir du bord;
- Cliquez sur Réglages 
- Faites défiler jusqu'à atteindre la section « Système »;
- Cliquez sur À propos du téléphone 
- Cliquez sur Mentions légales.

Limitations de la présente garantie

Usure normale

Les dommages qui surviennent naturellement et inévitablement suite à une utilisation normale de vos produits, quel que soit le soin apporté à votre utilisation/ manipulation desdits produits, sont exclus de la présente garantie.

Mauvaise manipulation

Nous ne couvrons pas les dommages ou problèmes résultant d'accidents, ou de toute utilisation anormale ou inappropriée de vos produits. Veuillez à respecter les instructions d'utilisation et de manipulation fournies dans le guide de l'utilisateur.

Batterie

Votre batterie est rechargeable, en fonction d'un nombre limité de cycles de charge, et son bon fonctionnement est garanti pendant un délai d'un (1) an, conformément aux spécifications du fabricant. Passé ce délai, tout dysfonctionnement de votre batterie sera considéré comme résultant d'une usure normale et non d'un défaut de fabrication. Cependant, ceci ne saurait restreindre votre droit de faire toute réclamation concernant d'autres défauts de la batterie existant au moment de la livraison de cette dernière. Pour ces défauts, vous êtes couvert pendant la période de garantie de deux (2) ans.

	5
--	----------

	6
--	----------

	7
--	----------

	8
--	----------

	9
--	----------

	10
--	-----------

	11
--	-----------

	12
--	-----------

	13
--	-----------

	14
--	-----------

	15
--	-----------



	16
--	-----------

Déclaration de conformité


Le Fairphone 2 est conforme aux réglementations et directives européennes suivantes :

RoHS (2011/65/CE) : Cette directive restreint l'utilisation de certaines matières dangereuses dans la fabrication des équipements électriques et électroniques.

REACH : La réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction de l'utilisation des produits chimiques.

 **La directive WEEE (2012/19/CE)** : Cette directive vise à réduire l'impact des déchets électroniques  et à en optimiser la mise au rebut, la collecte, la réutilisation, le recyclage et la récupération en vertu de normes environnementales et sanitaires strictes. Fairphone est enregistré auprès des autorités compétentes et participe à des programmes de récupération.

La directive européenne relative aux piles et aux accumulateurs (2006/66/CE) : Cette directive et ses directives modificatrices interdisent l'utilisation de matières dangereuses telles que le mercure et le cadmium dans les piles et les accumulateurs. Elle fixe également les règles en matière de collecte et de recyclage des piles et des accumulateurs.

 En outre, la marque apposée sur le Fairphone 2 indique que Fairphone respecte les directives suivantes :

La directive R&TTE (1999/5/CE) : Cette directive établit les règles de commercialisation et de mise en service des appareils téléphoniques. Celle-ci doit être remplacée par la directive 2014/53 à compter de juin 2016

Ce smartphone est considéré comme un équipement radio de catégorie 2, en accord avec la directive R&TTE. Cela signifie que les fréquences utilisables sont limitées à certaines frontières nationales. Ce smartphone est conçu pour être utilisé en :

A	D	A	T	B	E	B	G	H	R	C	Y	C	Z	D	K	E	E	F	I	F	R	D	E	G	R	V	A	H	U	I	E	I	T	L	V	
L	I	L	T	L	U	M	T	M	C	N	L	N	O	P	L	P	T	R	O	S	M	K	S	I	E	S	E	C	H	G	B					


	5
--	----------

	6
--	----------

REACH : de verordening inzake de registratie en beoordeling van en de autorisatie en beperkingen ten aanzien van chemische stoffen.

 **WEEE-richtlijn (2012/19/EU)**: met deze richtlijn moeten de gevolgen van elektronisch afval  worden beperkt en moeten de verwijdering, de inzameling, het hergebruik, de recycling en de terugwinning worden geoptimaliseerd met strenge normen voor de volksgesondheid en het milieu. Fairphone heeft zich ingeschreven bij de respectieve instanties en zich aangemeld voor terugnameregelingen.

Batterijrichtlijn (2006/66/EG): krachtens deze richtlijn en de wijzigingsrichtlijnen is het gebruik van gevaarlijke stoffen zoals kwik en cadmium in batterijen verboden. Ook zijn er regels in vastgelegd inzake het inzamelen en recyclen van batterijen.

 Voorts wordt met de markering op de Fairphone 2 aangegeven dat Fairphone voldoet aan de volgende regelgeving:

R&TTE-richtlijn (1999/5/EG): in deze richtlijn zijn de regels vastgelegd voor het op de markt brengen en de ingebruikneming van telefoons. Deze richtlijn wordt in juni 2016 vervangen door Richtlijn 2014/53.

Deze smartphone is geclassificeerd als een klasse 2 radioapparatuur volgens de R&TTE richtlijn. Dit betekent dat de gebruikte frequentie beperkt kan zijn binnen bepaalde nationale grenzen. Deze smartphone is bedoeld voor gebruik in:

A	D	A	T	B	E	B	G	H	R	C	Y	C	Z	D	K	E	E	F	I	F	R	D	E	G	R	V	A	H	U	I	E	I	T	L	V	
L	I	L	T	L	U	M	T	M	C	N	L	N	O	P	L	P	T	R	O	S	M	K	S	I	E	S	E	C	H	G	B					

EMC-richtlijn (2004/108/EG): met deze richtlijn worden elektromagnetische emissies beperkt, zodat storingen en interferentie tussen apparaten worden geminimaliseerd. Zo kun je verschillende apparaten tegelijk gebruiken. Deze richtlijn wordt in april 2016 vervangen door Richtlijn 2014/30.

Laagspanningsrichtlijn (2006/95/EG): in deze richtlijn zijn de spanningsniveaus van de ingangs- en uitgangsspanning vastgelegd om te waarborgen dat

La directive EMC (2004/108/CE) : Cette directive limite les émissions électromagnétiques des appareils afin de minimiser les perturbations et les interférences entre les appareils. Cela vous permet d'utiliser plusieurs appareils en même temps. Cette directive doit être remplacée par la directive 2014/30 à compter d'avril 2016.

La directive sur les basses tensions (2006/95/CE) : Cette directive limite les niveaux de tension d'entrée et de sortie des appareils électriques afin de garantir leur sécurité. Cette directive doit être remplacée par la directive 2014/30 à compter d'avril 2016.

Informations complémentaires

Retours

Si vous changez d'avis et que vous souhaitez nous retourner votre Fairphone 2, vous pouvez le faire dans un délai de 14 jours calendaires suivant la date de livraison, sans justification et sans frais. Pour nous retourner tout produit, veuillez nous contacter et suivre la procédure de retour, comme indiqué par notre service d'assistance à la clientèle. Assurez-vous de nous retourner les produits intacts et dans leur emballage d'origine, car vous serez responsable de toute dépréciation des produits.

Politique sur la protection des données

La protection de vos données personnelles nous tient à cœur. Notre politique sur la protection des données décrit les méthodes que nous utilisons pour collecter, utiliser et protéger vos données personnelles. En savoir plus sur www.fairphone.com/support.

Droit applicable

Les activités de Fairphone sont régies par le droit néerlandais.

Textes juridiques

Veillez lire l'intégralité de la garantie, des conditions générales de vente et du contrat de licence de l'utilisateur final sur www.fairphone.com/support.

Assistance

Pour toute information complémentaire concernant la configuration, la mise à jour et la réparation de votre Fairphone, et pour consulter la foire aux questions, les tutoriels et notre forum, veuillez visiter www.fairphone.com/support.

	6
--	----------

	7
--	----------

	8
--	----------

	9
--	----------

	10
--	-----------

	11
--	-----------

	12
--	-----------

	13
--	-----------

	14
--	-----------

	15
--	-----------

	16
--	-----------

	17
--	-----------

Déclaration de conformité

CE 1588 ⓘ

Vous pouvez obtenir un exemplaire de cette déclaration auprès de : Fairphone B.V., Jollemanhof 17, 1019 GW, Amsterdam, Pays-Bas

En plus de notre déclaration de conformité, nous déclarons sous notre entière responsabilité que le produit, Nom du produit : **Fairphone 2** Nom commercial : **Fairphone** Type : **Smartphone** Modèle : **FP2**

auquel se rapporte la présente déclaration, est conforme aux principales exigences et autres exigences pertinentes de la directive R&TTE (1999/5/CE).

Le produit est conforme aux normes suivantes et/ou autres documents réglementaires : **HEALTH & SAFETY (Art.3(1)(a))**: EN 60950-1: 2006 + A11:2009 + A1:2010 + A12:2011; EN 50332-1: 2013; EN 50332-2: 2013; EN 50360:2001 + A1:2012; EN 50566:2013; EN 62479:2010; EN 62311:2008; EN 62209-1:2006; EN 62209-2:2010

EMC (Art.3(1)(b)): ETSI EN 301 489-1 V1.9.2 (2011-09); ETSI EN 301 489-3 V1.6.1 (2013-08); ETSI EN 301 489-7 V1.3.1 (2005-11); ETSI EN 301 489-17 V2.2.1 (2012-09); ETSI EN 301 489-24 V1.5.1 (2010-10); EN 55013:2001/A2:2006; EN 55020:2007/A11:2011

SPECTRUM (Art. 3(2)): ETSI EN 301 511 V9.0.2; ETSI EN 301 908-1 V6.2.1; ETSI EN 301 908-2 V6.2.1; ETSI EN 301 908-13 V6.2.1; ETSI EN 300 440-1 v1.6.1; ETSI EN 300 440-2 v1.4.1; ETSI EN 300 328 V1.8.1; ETSI EN 301 893 V1.8.1

Organisme notifié : ACB, Inc. 6731 Whittier Avenue, Suite C110, 22101 McLean, VA, US

Signé par Bas van Abel à Amsterdam le 8-01-2016



Bas van Abel

Directeur général de Fairphone B.V

	7
--	----------

Conformiteitsverklaring

CE 1588 ⓘ

Je kunt een exemplaar van deze verklaring verkrijgen bij: Fairphone B.V. Jollemanhof 17, 1019 GW, Amsterdam, NL

Tezamen met onze verklaring van naleving verklaren wij geheel onder eigen verantwoordelijkheid dat het product, Productnaam : **Fairphone 2** Handelsnaam : **Fairphone** Type : **Smartphone** Model : **FP2** waarop deze verklaring betrekking heeft, overeenstemt met de essentiële voorschriften en andere desbetreffende voorschriften van de R&TTE-richtlijn (1999/5/EG).

Het product voldoet aan de volgende normen en/of andere normatieve documenten: **HEALTH & SAFETY (Art.3(1)(a))**: EN 60950-1: 2006 + A11:2009 + A1:2010 + A12:2011; EN 50332-1: 2013; EN 50332-2: 2013; EN 50360:2001 + A1:2012; EN 50566:2013; EN 62479:2010; EN 62311:2008; EN 62209-1:2006; EN 62209-2:2010

EMC (Art.3(1)(b)): ETSI EN 301 489-1 V1.9.2 (2011-09); ETSI EN 301 489-3 V1.6.1 (2013-08); ETSI EN 301 489-7 V1.3.1 (2005-11); ETSI EN 301 489-17 V2.2.1 (2012-09); ETSI EN 301 489-24 V1.5.1 (2010-10); EN 55013:2001/A2:2006; EN 55020:2007/A11:2011

SPECTRUM (Art. 3(2)): ETSI EN 301 511 V9.0.2; ETSI EN 301 908-1 V6.2.1; ETSI EN 301 908-2 V6.2.1; ETSI EN 301 908-13 V6.2.1; ETSI EN 300 440-1 v1.6.1; ETSI EN 300 440-2 v1.4.1; ETSI EN 300 328 V1.8.1; ETSI EN 301 893 V1.8.1

Aangemelde instantie: ACB, Inc. 6731 Whittier Avenue, Suite C110, 22101 McLean, VA, US

Ondertekend door Bas van Abel in Amsterdam op 8-01-2016



Bas van Abel

Algemeen directeur van Fairphone B.V.